

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi 7 avril 2020** à la **Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est**, la demande de dérogation mineure suivante :

8447, rue Pierre-Martin (lot 1 615 779), district de Rivière-des-Prairies.

Permettre l'installation d'un abri permanent situé à une distance de 5,86 mètres de la ligne arrière du terrain alors que le Règlement de zonage exige une marge de recul arrière de 6 mètres.

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 17 mars 2020

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles